

IRISbox ENCORE PLUS CONVIVAL



La version 2.0 d'IRISbox, le guichet électronique bruxellois, a été mise en ligne aujourd'hui. Cette nouvelle version privilégie la convivialité. Quelque 830 000 euros ont été investis dans ce projet. Une campagne doit renforcer la notoriété d'IRISbox auprès du citoyen.

La version 2.0 privilégie le confort de l'utilisateur grâce à une interface conviviale et intuitive. Les navigateurs et systèmes d'exploitation récents sont compatibles avec IRISbox. Un test de configuration permet de vérifier par avance la compatibilité de son ordinateur.

Accomplir une démarche ne prend que quelques minutes. **Les citoyens comme les entreprises y accèdent depuis l'adresse www.irisbox.be**, puis s'identifient à l'aide de leur carte d'identité électronique. Les demandes effectuées par des indépendants ou au nom d'une entreprise nécessitent d'introduire, en plus, son numéro d'entreprise. Le nombre de formulaires à usage professionnel disponibles sur IRISbox (une dizaine aujourd'hui¹) va fortement s'accroître à l'avenir.



Créé par le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise, IRISbox simplifie la vie de tous : « *IRISbox est un guichet unique*, souligne Brigitte Grouwels, la ministre régionale en charge de l'Informatique. *Vous pouvez y effectuer vos démarches tant auprès des communes que de la Région bruxelloise, pour obtenir des documents aussi variés qu'une carte de riverain ou une exonération de la taxe régionale. Il permet même de suivre le traitement administratif de votre demande de permis d'urbanisme.* »

À l'occasion du lancement de cette nouvelle version d'IRISbox, une campagne de communication va faire la promotion du guichet et de ses nombreuses applications auprès du grand public.

Quelques chiffres : en 2012, 38 000 personnes ont utilisé le guichet électronique bruxellois (+25 % par rapport à 2011) et le nombre de documents commandés a dépassé les 16 000 unités (+13 %). L'utilisation d'IRISbox progressera encore davantage à l'avenir : pour le printemps 2014, toutes les administrations

¹ Les formulaires actuellement disponibles pour les entreprises:

- Taxe régionale pour les entreprises et les indépendants : Demande de renseignement, Demande d'exonération, Demande d'échelonnement,
- Taxis : Demande d'un véhicule de réserve, Cessation définitive d'autorisation d'exploiter un service de taxis, Cessation définitive d'activité - exploitation service de location de voitures avec chauffeur,
- Pompes funèbres : Déclaration de décès multi annexes, Déclaration de décès,
- Télécoms : Déclaration d'installations d'antennes émettrices de classe 1C (GSM).

régionales devront proposer l'ensemble de leurs formulaires interactifs sur le guichet électronique. Le nombre de formulaires proposés sur IRISbox (déjà 250 au total aujourd'hui) dépassera alors les 300.

Contacts presse

*Centre d'Informatique
pour la Région Bruxelloise*

Tony DE COUX

Tél. : 0499 96 64 59

tdecoux@cirb.irisnet.be

*Cabinet de la ministre régionale
en charge de l'Informatique*

Philippe VANSTAPEL

Tél. : 0499 58 89 22

pvanstapel@grouwels.irisnet.be

Visualiser la campagne et écouter les spots radio IRISbox :

www.cirb.irisnet.be/fr/news-fr/le-guichet-electronique-irisbox-fait-peau-neuve